

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 septembre 2022

| | |
|---|---|
| <p>Membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 14 - présents : 14 - votants : 14 <p>Convocation en date du : 07 septembre 2022</p> <p>Affichée le : 07 septembre 2022</p> | <p>Le quinze septembre deux Mil vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.</p> <p>Présents : BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, GAY Arlette, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne</p> <p>Absents excusés :</p> <p>Secrétaire de séance élu : BONNEFOND Vincent</p> |
|---|---|

| | |
|--------------------|------------------------------------|
| N° 2022D603 | RENOUVELLEMENT BAUX GARAGES |
|--------------------|------------------------------------|

Monsieur le Maire rappelle que la Commune possède, dans son parc privé, des garages qu'elle propose à la location ; ces garages se répartissent sur deux sites, de la manière suivante : 3 garages, rue du Poët et 5 garages rue de la Font Barry.

Les huit baux en cours viendront à échéance le 30/09/2022, et il convient de les renouveler.

M. le Maire propose de ne pas modifier, pour la nouvelle période de trois ans à venir, le montant du loyer qui s'élève à 30 € par mois. Il rappelle la distribution des garages :

| Rue du Poët | Garage n° 1 | Garage n° 2 | Garage n° 3 |
|-------------|-------------|-------------|---------------|
| | VIOLET | HAMON | VERGNE/PREVOT |

| Rue de la Font Barry | Garage n° 1 | Garage n° 2 | Garage n° 3 | Garage n° 4 | Garage n° 5 |
|----------------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|
| | ABDELKRIM | MARIE-EMILIE | ROUVET | BANCEL | BANCEL |

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer les huit baux à usage de garages, aux conditions énoncées ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE M. le Maire à signer huit baux de garages mentionnés ci-dessus, pour une période de 3 ans à compter du 01/10/2022, moyennant un loyer mensuel de 30€/mois, payable trimestriellement.

ROZIER EN DONZY, le 20/09/2022
 Signé : le Maire, Didier BERNE

Le Secrétaire de séance, Vincent BONNEFOND

